 RÉGULARISATION SUITE AU COVID-19

# RELEVÉ DES COMPTEURS 2020

# - GILLES -

Nous vous informons, que le relevé annuel des compteurs d’eau sera effectué par les agents du Syndicat :

## Du LUNDI 7 au VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Lors du passage des agents, vos **regards compteur devront être accessibles, ouverts et nettoyés.**

Nous vous rappelons qu’en application du règlement Syndical et de la délibération votée par les membres du Comité Syndical le 9 décembre 2002, **« les conséquences de la négligence de l’abonné quant à l’accessibilité et au nettoyage de chaque regard compteur seront facturées ».**

**Les compteurs d’eau doivent OBLIGATOIREMENT être relevés et contrôlés par les agents du Syndicat des Eaux durant cette période.**

En cas d’impossibilité de votre présence durant la période des relevés, nous vous serions obligé de bien vouloir **prendre rendez-vous avec nos services 10 JOURS avant les relevés au : 09.65.00.09.78.**

Certain de votre compréhension,

Le Président,

P. LEPETIT

**SYNDICAT DES EAUX DE GILLES MESNIL-SIMON**

**2, rue des Sablons – 28260 OULINS**

**🕿 09.65.00.09.78. 🖨 02.37.64.51.68.**

**Blog : syndicateaux.unblog.fr**